



COMITE TECHNIQUE LOCAL

DU 15 février 2018

Le comité Technique local du Pas de Calais s'est réuni le 15 février 2018 à 9h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais 5 rue du Docteur Brassart à Arras.

Monsieur Roulet a ouvert la séance par l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du 7 novembre 2017 ;
- Mise en place d'un SAR au sein de la Trésorerie de Boulogne Municipale,
- TBVS 2017 : détermination des indicateurs complémentaires ;
- Point sur la titularisation des personnels « Berkani » et notification de consignes des personnels concernés ;
- Point sur les services civiques 2016 et 2017 ;
- questions diverses

Liminaire

L'union UNSA CFTC a tenu à lire la liminaire suivante :

« *Monsieur le Président,*

L'avenir des Finances publiques et celui de la fonction publique en général vient d'être très sérieusement remis en cause par le gouvernement avec son projet d'Action Publique 2022. En fait, il s'agit d'une véritable attaque sans précédent contre les fonctionnaires et la fonction publique. Le gouvernement nous a réellement mis devant le fait accompli.

Après les réformes du droit du travail et des impôts sur le capital, la dernière d'entre elles - et pas la moins importante - a été lâchée jeudi par Gérard Darmanin. À l'issue du premier comité interministériel de la transformation publique (CITP), le ministre de l'Action et des Comptes publics a en effet annoncé que l'État allait lancer un inédit «plan de départs volontaires» dans la fonction publique. Cette nouvelle survient de surcroît dans un contexte très tendu. La colère des gardiens de prison n'est pas complètement éteinte. Les agents travaillant dans les maisons de retraite se sont mis en grève, mardi, pour dénoncer leurs mauvaises conditions de travail. Dans l'ensemble de la fonction publique d'État, la grogne couve depuis de très nombreux mois sur fond de gel du point d'indice, de socle de la rémunération du fonctionnaire, et du rétablissement du jour de carence en cas d'absence.

Fort de ses certitudes, le gouvernement a dévoilé quelques pans de sa politique concernant la Fonction Publique

Le programme est :

- ❶ *Un recours massif aux contractuels,*
- ❷ *Le développement de la rémunération au mérite,*
- ❸ *La simplification des instances représentatives des personnels,*
- ❹ *L'accompagnement des départs et des reconversions dans la Fonction Publique, à l'occasion des fermetures de service.*

Cet ensemble de modifications se base sur une opinion négative et infondée de la Fonction Publique. Ce n'est pas parce qu'un gouvernement n'aime pas la Fonction Publique qu'elle ne marche pas bien. Point d'indice bloqué, jour de carence, report de PPCR, CSG à peine compensée, les dirigeants actuels montrent leur hostilité à la Fonction Publique comme aux retraités.

Désinvoltes à notre égard, ils préfèrent l'affrontement qu'ils se croient sûrs de remporter, plutôt que le dialogue social. Mais, rien n'est jamais gagné d'avance .

Au niveau local, les collègues sont toujours aussi inquiets sur leur avenir. En effet, si vous avez bien prévu un CTL sur les restructurations, la date du 22 mai est vraiment trop tardive. Le problème des emplois vacants qui sont compensés par la présence des ALD provoquent un grand nombre de questions sans réponses sur les futures mutations. Pour finir, la mise en place du PAS, la réforme de la taxe d'habitation, la perte de certaines missions des géomètres sont autant de sujets graves et complexes qui ne font que démobiliser et démotiver nos collègues.

Nous vous remercions pour votre attention. »

Réponses aux liminaires :

CAP 2022 et Plan de départ volontaire :

M Roulet précise que comme pour tous les informations sont connues via la presse. Il est donc difficile de se prononcer sur des réflexions qui sont en cours de décisions. Il faut donc attendre les précisions pour se prononcer sur ces points. Au niveau du tout numérique, la DGFIP est en avance sur ce sujet. Quant aux annonces d'abandon de missions, à la DGFIP on va vers une évolution de nos missions afin de les recentrer sur des missions fiscales (comme pour les géomètres).

Annonces de restructurations :

Les annonces tardent à venir car la tâche est longue et délicate tout comme les décisions. Si projet à venir, toute discussion sera engagée.

TBVS :

La nouvelle mouture est imposée par la DGFIP. si les indicateurs ne sont plus aussi nombreux, l'évolution suit le cadre du projet donné par la DGFIP.

Remplacement du médecin de prévention :

Une réunion avec le Secrétariat Général est prévue le 20 mars suite à l'envoi de 4 courriers d'alerte.

Fusion de Rouvroy et Vimy :

Toute fusion est délicate et même si ça ne fonctionne pas de façon optimale dès le début, les moyens sont donnés (EDR) pour que ça marche.

Une permanence a été mise en place à Rouvroy et contractualisée avec la mairie sans présentation en CT alors que ça concerne le fonctionnement d'un service.

Cette question sera évoquée au prochain CT puisqu'un état des lieux va être remis sur l'ensemble des permanences installées dans le département.

Bilan Marianne :

Le décrochage téléphonique est annoncé en retrait. Mais le constat est fait que les agents n'ont plus les moyens de répondre au téléphone, y compris dans les plates-formes téléphoniques où les flux entrants et sortants sont limités afin que les contribuables utilisent e-contact.

Approbation des procès verbaux

Le procès verbal a été approuvé par l'union.

Mise en place d'un SAR au sein de la Trésorerie de Boulogne Municipale

Nouveau dispositif d'appui au réseau.

Domaine d'intervention :

- recette/dépenses ;
- recouvrement ;

- comptabilité.

Les agents ont :

- la connaissance des missions,
- gardé leur affectation sur Boulogne sur Mer

Le service est assez souple et va monter en puissance sur certaines thématiques dans certains postes. Pour l'instant les agents interviennent sur la zone de Boulogne.

Le service mis en place pour une période de 12 mois renouvelable sera pérennisé si ça fonctionne.

Au Tagerfip, les emplois sont rattachés à la trésorerie municipale de Boulogne.

Ce genre de service va évoluer car en 2019 un nouvel outil le SAT (service d'aide aux avis à tiers détenteurs) est en prévision.

TBVS 2017 : détermination des indicateurs complémentaires

Depuis sa mise en œuvre en 2012 et jusqu'en 2015, le TBVS était composé de 20 indicateurs socles et de 7 indicateurs optionnels déterminés localement en concertation avec les OS.

Pour 2017, la simplification de l'outil vise à le renforcer autour de 2 axes :

- réduire le temps consacré à la collecte des données à 10 indicateurs pertinents pour permettre aux directions de se concentrer sur l'analyse des informations recueillies et la mise en œuvre d'action ;
- développer une base de données offrant aux décideurs de nouvelles fonctionnalités pour renforcer l'utilisation en tant qu'outil de pilotage.

Suite au TBVS nouvelle mouture 2017, des actions seront mises en place hors DUERP.

Indicateurs retenus :

6 indicateurs socles centrés sur les enjeux du travail :

- taux de couverture des effectifs,
- nombre de périodes de congés maladie de courte durée de moins de 5 jours,
- nombre de jours de congés annuels et/ou ARTT mis en compte épargne temps,
- nombre d'écêtements des horaires variables,
- volume horaire écêté,
- taux de rotation des agents.

4 indicateurs complémentaires :

- le taux d'absentéisme pour maladies (COM, CLM, CLD),
- les emplois non pourvus,
- le nombre de fiches de prévention du risque psychosocial transmises à l'assistant de prévention,.

- le taux de recours à l'entretien professionnel au niveau local.

A la fin de la déclinaison des indicateurs, une précision est apportée sur l'arrivée de SIRIUS le 25 mai 2018 en lieu et place d'AGORA dont la configuration est à peu près la même.

Point sur la titularisation des personnels « Berkani » et notification de consignes des personnels concernés

Ces agents titularisés doivent disposer d'un cahier de consignes qui doit être examiné en CTL, notamment sous l'angle des activités secondaires susceptibles d'être confiées à l'agent.

Dans le Pas de Calais, 7 agents étaient éligibles à leur titularisation, 4 ont répondu à l'appel de sélection et suite à leur entretien lors de la commission de sélection, elles ont toutes étaient retenues.

Point sur les services civiques 2016 et 2017

La mission des volontaires à la DGFIP se décompose en 3 volets :

- Réaliser un accompagnement des usagers dans les services,
- Familiariser certains publics au maniement informatique et à l'utilisation de services en ligne sur les ordinateurs à la disposition du public dans les halls d'accueil des CFP,
- contribuer à l'instruction civique et à l'engagement des jeunes en milieux scolaires.

Sur les 4 vagues de recrutement entre 2016 et 2017, 26 volontaires ont été recrutés :

4 à Arras, 2 à Béthune, 2 à Bruay, 3 à Boulogne, 1 à Calais, 3 à Hénin, 5 à Lens, 1 à Lillers, 4 à Montreuil, 1 à St Omer.

12 contrats ont été menés à leur terme et 4 sont encore en cours (juin 2018).

10 contrats ont été rompus : 6 du fait des volontaires (reprises de travail, d'études, perte de revenus) et 4 du fait de l'administration (3 abandons de poste, 1 faute grave).

Pour les contrats menés à terme, les impressions des tuteurs et des responsables de service sont tout à fait positives pour la plupart des candidats.

Il faut noter que 2 personnes ont été admises au concours commun de catégorie C.

Le recrutement est surtout basé sur leur motivation et le lieu géographique. Il n'y a pas de critère de diplôme, il faut des candidats motivés, disponibles qui peuvent tenir 8 mois.

Questions diverses

1) remplacement du B immeuble à Boulogne Sur Mer :

Un message a été fait sur le site pour savoir si des agents étaient intéressés. 1 agent s'est fait connaître, il va être reçu.

Si d'autres agents sont intéressés par le poste, il faut qu'ils le fassent savoir.

2) Comment fonctionne la FOSS (fiche d'orientation sécurité et surveillance) :

Sur la fiche apparaît le nom des personnes qui peuvent être jointe si l'alarme du centre venait à se déclencher. Mais en aucun cas il est demandé à un agent de se déplacer, c'est la police qui intervient et qui juge si l'agent doit se déplacer.

3) travaux SIP Arras :

Ces travaux doivent être terminés pour fin mars.

4) Permanence de Théroouanne :

Elle est fermée depuis le 31/12/2017 en accord avec la mairie .

5) Contrôle fiscal :

2 chefs de Brigade partent et ne sont pour l'instant pas remplacés (Béthune et Arras).

3 intérimaires sont prévus et seront connus la semaine prochaine.

- BDV de Béthune : M COLLIN

- BDV d'Arras : M BLOQUET

- Division Etat et dépenses : Mme DEKEISTER

6) Dialogue de gestion commun :

C'est une mesure de simplification. Si cette présentation a mal été ressentie, elle peut évoluer.

Une feuille de route va être mise en place pour chaque service dans laquelle sera listés les objectifs.

7) la fiche d'encadrement des B secteurs pour l'entretien :

C'est une pratique orale qui est uniformisée à l'écrit. De tout temps, l'avis des contrôleurs de secteur était demandé au moment des entretiens des agents.

8) problème de St Omer :

La Direction a réfléchi au problème et va faire une proposition bientôt.

Fin de la séance 16h30